



LE RÉVEIL

DE L'AISNE

Journal Republicain Libéral

Paraissant les LUNDI, MERCREDI, VENDREDI et SAMEDI de chaque Semaine, portant la date du lendemain

Téléphone

Téléphone

ABONNEMENTS

En la Six Mois
Chauny, Aisne et limitrophes 18 fr. 10 fr.
Autres Départements 20 fr. 12 fr.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois

PAYABLES D'AVANCE

L'abonnement continue sauf avis contraire

Les Lettres

concernant la Rédaction du Journal :
Politique générale et locale, Informations, Faits divers
Doivent être adressés à M. Eugène DUPONT rédacteur en chef

Celles relatives à l'Administration :
Abonnements, Annonces, Impressions, Mandats
à M. l'Administrateur.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

5, Rue Saint-Martin, à CHAUNY

On s'abonne :
à CHAUNY, 5, rue Saint-Martin
Aux Bureaux du « RÉVEIL »
et sans frais dans tous les Bureaux de Poste
ou en envoyant franco
un mandat sur la poste à l'ordre de l'Administrateur
ou encore en donnant avis de faire traiter

PUBLICITÉ

Ce Journal publie les Annonces légales et les insertions judiciaires
Annonces, 20 c. la ligne. Réclames, 30 c. Faits Divers 40 c.
Il n'est pas fait d'insertions au-dessous de 1 franc.
Les annonces se paient comptant dans la quinzaine qui
aura suivi le jour de l'insertion, il sera fait traité pour solde
par l'Administration du Journal courtes sans aucun payement.
Les insertions sont reçues aux Bureaux du « RÉVEIL », et
à l'imprimerie E. RONAT, à Chauny.

Chauny, le 18 Mai 1903.

AUTRE CONSTATATION

Tout récemment, à propos de diverses manifestations locales dont nous avons été les témoins, nous émettions cet avis : qu'en somme les passions anti-religieuses n'existent, en France, que chez quelques illuminés, mais surtout chez les policiers pour qui la lutte contre les curés et contre le dogme, est un attrape-nigauds et un moyen de gouvernement.

La masse est indifférente et, au fond, libérale. Elle n'est pas dévote, c'est un fait, mais elle n'est pas non plus exaltée par le fanatisme contraire. Si, parfois, elle se laisse aller à des propos inconvenants, c'est parce que, naturellement, elle est gauchiste et frondeuse. L'ouvrier ne va pas, ou que peu, à l'église, mais il ne trouve pas mauvais que sa femme assiste aux offices du dimanche et que ses enfants reçoivent les sacrements. Les plus farouches jacobins lui donnent du reste l'exemple et la crédulité du populaire n'est pas telle qu'il se croit obligé d'être plus royaliste que le roi, ou plus intrusant que M. Jaurès.

Il y a, en cela, une question de bon sens et de droiture d'esprit qui reste la ressource de notre peuple.

Ces menues constatations nous sont suggérées par les faits d'hier.

On sait — nous en avons parlé dans notre dernier numéro — que les agents des loges maçonniques et du gouvernement avaient annoncé bruyamment que la journée de Dimanche marquerait dans les annales de la libre-pensée ; que, de tous côtés, dans les villes et dans les villages, des manifestations se produiraient pendant les offices, à seule fin d'obliger le gouvernement à dénoncer à brève échéance le concordat.

Les fomenteurs de scandale ont beaucoup exagéré et lorsqu'on regarde au fond des choses, l'on est d'avis qu'ils ont dépensé leur encre et leur argent en pure perte.

Le peuple n'a pas marché, ou, s'il l'a fait, ça été uniquement pour assister au déploiement de forces que la préfecture de police avait prudemment effectué devant les églises parisiennes particulièrement menacées par les *trublions* de l'Action et autres feuilles à scandales.

On s'est un peu chiffonné du côté de Plaisance, quelques apaches ont voulu prouver leur performance résultant d'un entraînement spécial, dans les quartiers excentriques ; mais l'on doit se dire, en manière de consolation, que, pendant que ces messieurs de la libre-pensée « opéraient » aux abords de l'église de Plaisance, certains quartiers de Paris où les francs-maçons le recrutent, et où la police les accueille, ont joui d'une tranquillité momentanée : le malheur des uns fait le bonheur des autres.

En province : à Marseille, à Reims, à Toulon, à Nancy, des manifestations anti-cléricales avaient été organisées. Ça et là quelques colonnes d'anarchistes ou de souteneurs ont traversé les villes, derrière un drapeau rouge, chantant la *carmanole* ou poussant des cris idiots. Mais tout cela ne constitue pas un mouvement populaire et ne dénote pas un élan d'opinion !

Toutes les grandes villes possèdent des groupements d'individus à la solde du parti gouvernemental et prêts à acclamer les ministres ou à assommer leurs adversaires. Ce rebut de la société est-il l'opinion ? — Non !. mais il l'a fait ! Voilà ce qui est déplorable.

Oui, ce vilain monde fait l'opinion. C'est grâce à ses violences, à ses chants, à ses cris, à ses huées ou à ses acclamations, que le gouvernement imposera au Parlement telle infamie qu'il jugera utile à ses intérêts et à sa politique : c'est cette poignée d'illuminés ou de malandrins qui constitue le « danger public » sur lequel s'appuiera le ministère pour porter atteinte à tel droit du citoyen ou à telle liberté constitutionnelle.

Mais le peuple ? le vrai peuple ? Oh ! celui-là reste neutre ! Il n'est pas habitué encore à dire sa pensée, à imposer sa volonté. Il garde pour soi ses impressions, traduit mal son idée, vote au petit bonheur pour ceux qui le flattent et qui lui promettent et ne se doute pas que le jour où les désastres seront accumulés, où toutes les vexations seront commises, où toutes les souffrances physiques succéderont à toutes les souffrances morales, il ne se doute pas — d'abord que cela est possible — et ensuite qu'on pourra lui dire :

— Mais tu es le maître, mon bon ! et tout cela, c'est toi qui l'as voulu !

EUGÈNE DUPONT.

A L'ÉTRANGER

MANNING, 17 mai. — Une dépêche de Melilla dit que les impériaux ont attaqué et pris d'assaut la place de Taza après avoir incendié et ravagé les alentours. Il y a de nombreuses victimes.

SOPRIA, 17 mai. — Le prince Ferdinand a accepté la démission du cabinet Balfour. Il a chargé le général de réserve Petrof de former un nouveau cabinet.

OPPORTUNISME

Notre confrère le *Temps* nous fait part des idées lumineuses que M. Millerand a émises, samedi soir, à l'Université populaire du faubourg St-Antoine, sur l'organisation du travail et l'association ouvrière.

Une fois de plus l'ancien ministre du commerce a répudié les doctrines de Saint-Mandé pour se rallier à celles de M. Waldeck-Rousseau en matière de lois sociales.

Il a donc fait l'éloge de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels dont l'auteur est son ancien président du Conseil. Il a même demandé, avec lui et avec nous, que ces associations puissent jouir d'une capacité civile plus étendue et qu'elles puissent, notamment, fonder des sociétés commerciales.

M. Millerand a très nettement expliqué à son auditoire que cette réforme avait une portée pratique considérable et que « les préoccupations commerciales du syndicat ne nuiraient pas à son but de défense des intérêts professionnels. »

C'est tout à fait notre avis et si nous avions la même influence que M. Millerand sur la majorité ministérielle, nous demanderions que son projet de loi sur la capacité civile des syndicats soit enfin rapporté et discuté. Cela paraît une heureuse diversion aux manifestations anticléricales qui absorbent toutes les pensées des meilleurs amis de l'ancien ministre du commerce.

M. Millerand a repoussé, en outre, avec plus d'énergie que jamais, « les idées de grève générale, de révolution sociale ». Et il a même ajouté, d'après le *Temps* : « La méthode que je viens d'exposer ne séduira ni les réactionnaires, ni les révolutionnaires. Ce n'est pas à eux que je m'adresse, mais à ceux qui, dédaignant le hasard de la force, s'appliquent à l'œuvre féconde de l'éducation. » Tout cela est admirablement pensé et fort élégamment exprimé. Et on ne peut guère s'étonner que de telles déclarations soient reproduites par un organe aussi bourgeois que notre confrère le *Temps*. En revanche, elles ne sont point citées par la *Petite République* : l'organe socialiste garde M. Millerand, mais il n'insère pas ses discours.

La rentrée des Chambres

Le Parlement reprendra, comme l'on sait, mardi prochain, ses travaux. Cette rentrée menace d'être fertile en incidents, bien que l'ordre du jour de la première séance porte uniquement : tirage au sort des bureaux ; règlement de l'ordre du jour.

La Chambre tiendra, en effet, certainement à marquer la session par un grand débat sur la politique générale du cabinet, débat que le président du Conseil ne saurait éviter et qu'il est, dit-on, d'ailleurs disposé à accepter.

Comme on l'imagine aisément, la plupart des interpellations visent la politique antireligieuse suivie par le cabinet au cours des vacances.

Cependant ce sont les interpellations de MM. Rabier et Massé sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour combattre l'opposition systématique de certains évêques à l'application de la loi sur les congrégations, qui viennent en tête ; puis celle de l'abbé Gayraud sur la politique religieuse du gouvernement ; celles de MM. Gervaize et Gorrard des Essarts sur les faits qui se sont produits à Saint-Nicolas, près de Nancy, et, enfin, celle de M. Engrand sur les incidents de l'église d'Aubervilliers.

La discussion de ces interpellations, qui seront très probablement courtes, permettra au gouvernement de faire les déclarations attendues sur l'attitude qu'il entend observer à l'égard du Vatican et des évêques et sur le maintien ou l'abrogation du Concordat.

Comme préface à cette discussion, le président du Conseil déposera le jour même de la rentrée des projets de loi relatifs aux demandes d'autorisation présentées par les congrégations enseignantes des femmes.

Ces projets sont au nombre d'une centaine et concluent au refus d'autorisation.

Quelle sera l'issue de ce débat ?

Il ressort des conversations échangées dans les couloirs du Sénat, que le « bloc » ne se désagrègera pas encore et approuvera les déclarations du gouvernement.

Cependant la question religieuse liquidée, la Chambre aura à fixer l'ordre dans lequel elle voudra discuter les vingt-quatre interpellations relatives au Sénat. Parmi les questions dont les principales concernent la politique économique, le régime domanial, les incidents militaires de Clermont-Ferrand, les mesures à prendre pour combattre la tuberculose, et les interpellations survenues dans l'intercession, parmi lesquelles il convient de signaler celles de M. Paul-Meurier sur les arrestations opérées par la police des mœurs à Paris, et de M. Collard sur la convocation des territoriaux en 1900.

D'autre part, la commission du règlement doit demander à la Chambre de mettre en tête de son ordre du jour les propositions de modification au règlement sur l'urgence, les ordres du jour déposés et, finalement, en suite les propositions relatives à la réforme des justices de paix, la suppression de la publicité des exécutions capitales, M. Bienvu Martin réclamera, annonce-t-on, la mise à l'ordre du jour, en raison des incidents du Bon Pasteur, de son rapport sur la surveillance des établissements de bienfaisance privés.

Comme on le sait, ce n'est que dans la première quinzaine de juin que la Chambre sera saisie du projet de budget de 1904.

Mais, outre ces interpellations, un certain nombre de questions doivent être posées au gouvernement. Parmi celles-ci, notons celle de M. Gerault-Richard sur les manifestations qui se sont produites à Longchamp où M. Combes fut tué, ou l'incident d'encouragement, organisé en l'honneur d'Edouard VII, et, enfin, celle de M. d'Estournelles sur la suite que le ministre des affaires étrangères compte donner aux ouvertures faites par la Suède et la Norvège en vue d'un arbitrage international.

On le voit, ce ne sont pas les sujets de discussion qui manquent. Il y en a pour tous les goûts. Mais, si ainsi que nous le disions tout à l'heure, il est plus que probable que le « bloc » ne se désagrègera pas sur la question religieuse, il n'en est pas moins vrai que l'ambiance générale, au Palais-Bourbon, est loin d'être favorable au cabinet. On cite des ministériels, jadis fervents qui ne demanderaient qu'une occasion honnête pour lâcher M. Combes et sa politique.

On peut s'attendre à des surprises.

LES MANIFESTATIONS D'HIER

Les manifestations annoncées par les socialistes et qui avaient pour but d'empêcher de prêcher, dans un certain nombre d'églises de Paris, de la périphérie et de la banlieue, les orateurs religieux appartenant à des congrégations dissoutes, ont donné lieu à quelques bagarres. Cependant, grâce à des mesures prises par la préfecture de police, les troubles ont été beaucoup moins graves qu'on ne l'avait prévu.

Il faut dire que partout, les contre-manifestants étaient en nombre très supérieur et que les socialistes se sont heurtés à des adversaires qui ont eu le dessus.

C'est surtout à l'église Saint-Jean-Baptiste, de Belleville, que la rencontre entre les deux partis en présence a pris un certain caractère de gravité.

Vers deux heures, en prévision de ce qui allait se passer, l'église avait été envahie par quatre cents personnes environ appartenant à la Jeunesse catholique.

Une soixantaine de manifestants étaient entrés par petits groupes et avaient été, sans s'en apercevoir, encadrés par leurs adversaires. Au moment où le prédicateur allait commencer son sermon, un socialiste l'interrompit en lui criant : « Vivez-vous l'autorisation ? » Aussitôt, le suisse, le sacristain suivis de contre-manifestants se précipitèrent vers l'interrompue pour le faire sortir.

Ses amis se levèrent à leur tour pour le défendre, et une bagarre se produisit.

A coups de chaise de canne et de bâton, les belligérants se chargèrent avec fureur.

Les socialistes, inférieurs en nombre, avaient le dessous, lorsque le service d'ordre intervint.

Six personnes appartenant aux deux partis en présence furent arrêtées.

Aucune de ces arrestations n'a été maintenue.

Une dizaine de combattants ont été blessés, deux seulement assez grièvement.

A Charonne, un groupe de socialistes ayant rencontré des membres de la Jeunesse catholique, une collision s'est produite, des coups ont été échangés, mais aucun des combattants n'a été sérieusement blessé.

La police est intervenue, les belligérants dispersés et quelques manifestants ont été arrêtés.

A Aubervilliers, où des agents en grand nombre gardaient les abords de l'église, les offices n'ont été troublés ni dans l'après-midi ni dans la soirée et les fidèles ont pu sortir sans encombre.

C'est à Plaisance que le matin ont commencé les manifestations. Des jeunes gens appartenant au patronage de Notre-Dame de Plaisance, ont été assaillis par des manifestants socialistes, devant le n° 180 de la rue de Vanves, siège de ce patronage.

Un conflit s'est produit, quelques arrestations ont été faites par la police, mais aucune n'a été maintenue.

A Saint-Joseph et dans plusieurs autres églises parisiennes, où les manifestations s'étaient rendus en masse, aucun désordre n'a eu lieu, le sermon n'a pas été interrompu, et les assistants se sont contentés de prendre ostensiblement des notes.

Dans la soirée, vers neuf heures, les socialistes ont, cette fois, tenté d'envahir l'église de Plaisance, aux cris de : « A bas la calotte ! » mais ils ont été refoulés par les forces policières placées à cet endroit.

Les abords de l'église ont été dégagés. Les catholiques, au nombre de 900, étaient venus occuper l'intérieur de l'église à huit heures.

C'est une demi-heure plus tard que sont arrivés les socialistes qui étaient cinquante cents environ. Les portes, qui avaient été fermées, ont été rouvertes par les occupants ayant à leur tête MM. Gaston Merry et Max Régis, et MM.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

La commission du budget, réunie sous la présidence de M. Doumer, a continué hier l'examen des propositions relatives au traitement des instituteurs. Le projet de loi du gouvernement a servi de base à la discussion. Il a été adopté, pour la partie concernant l'assimilation partielle du traitement des instituteurs et des institutrices. La commission a également accepté l'échelle de traitement inscrite dans ce projet et qui est celle de la loi de 1889, modifiée par la loi de finances de 1903.

Quant aux délais d'avancement, la commission a ajourné sa décision, pour plus amples renseignements sur la dépense qui résulterait de la substitution d'un délai de six ans au délai de huit ans, ainsi que le comporte le projet du gouvernement.

On sait que lors de la dernière discussion du budget, le ministre de l'instruction publique fit ajouter pour les instituteurs un supplément de crédits de plus d'un million destiné à augmenter de cent francs les traitements des dernières classes d'instituteurs.

Cette mesure fut présentée comme une amorce d'une réforme d'ensemble que le projet de M. Chaumié, adopté en partie par la commission, a pour but de réaliser. Mais la commission se trouvait en présence d'un grand nombre d'autres projets dus à l'initiative de divers députés,

et qui différaient les uns des autres et à peu près tous du projet ministériel, tant au point de vue du procédé d'avancement que des traitements.

Les instituteurs qui espéraient imminemment la réalisation des promesses qui leurs sont prodiguées depuis de nombreuses années, s'étaient mis en majorité, d'accord sur un projet dit « amical » parce qu'il a été présenté au nom de leurs associations amicales, projet qui se prononce pour l'avancement automatique et établit l'échelle des traitements à partir de 1.200 fr. comme minimum.

Ce projet s'est heurté aux difficultés financières de l'heure présente. Il s'agit, dit-on, de cinquante ou soixante millions sinon plus ; le projet du gouvernement n'ira que jusqu'à dix-sept, lorsqu'il sera en pleine exécution. De là les préférences de la commission. Mais il faut s'attendre à de vives réclamations de la part des intéressés.

LES MANIFESTATIONS D'HIER

Les manifestations annoncées par les socialistes et qui avaient pour but d'empêcher de prêcher, dans un certain nombre d'églises de Paris, de la périphérie et de la banlieue, les orateurs religieux appartenant à des congrégations dissoutes, ont donné lieu à quelques bagarres. Cependant, grâce à des mesures prises par la préfecture de police, les troubles ont été beaucoup moins graves qu'on ne l'avait prévu.

Il faut dire que partout, les contre-manifestants étaient en nombre très supérieur et que les socialistes se sont heurtés à des adversaires qui ont eu le dessus.

C'est surtout à l'église Saint-Jean-Baptiste, de Belleville, que la rencontre entre les deux partis en présence a pris un certain caractère de gravité.

Vers deux heures, en prévision de ce qui allait se passer, l'église avait été envahie par quatre cents personnes environ appartenant à la Jeunesse catholique.

Une soixantaine de manifestants étaient entrés par petits groupes et avaient été, sans s'en apercevoir, encadrés par leurs adversaires. Au moment où le prédicateur allait commencer son sermon, un socialiste l'interrompit en lui criant : « Vivez-vous l'autorisation ? » Aussitôt, le suisse, le sacristain suivis de contre-manifestants se précipitèrent vers l'interrompue pour le faire sortir.

Ses amis se levèrent à leur tour pour le défendre, et une bagarre se produisit.

A coups de chaise de canne et de bâton, les belligérants se chargèrent avec fureur.

Les socialistes, inférieurs en nombre, avaient le dessous, lorsque le service d'ordre intervint.

Six personnes appartenant aux deux partis en présence furent arrêtées.

Aucune de ces arrestations n'a été maintenue.

Une dizaine de combattants ont été blessés, deux seulement assez grièvement.

A Charonne, un groupe de socialistes ayant rencontré des membres de la Jeunesse catholique, une collision s'est produite, des coups ont été échangés, mais aucun des combattants n'a été sérieusement blessé.

La police est intervenue, les belligérants dispersés et quelques manifestants ont été arrêtés.

A Aubervilliers, où des agents en grand nombre gardaient les abords de l'église, les offices n'ont été troublés ni dans l'après-midi ni dans la soirée et les fidèles ont pu sortir sans encombre.

C'est à Plaisance que le matin ont commencé les manifestations. Des jeunes gens appartenant au patronage de Notre-Dame de Plaisance, ont été assaillis par des manifestants socialistes, devant le n° 180 de la rue de Vanves, siège de ce patronage.

Un conflit s'est produit, quelques arrestations ont été faites par la police, mais aucune n'a été maintenue.

A Saint-Joseph et dans plusieurs autres églises parisiennes, où les manifestations s'étaient rendus en masse, aucun désordre n'a eu lieu, le sermon n'a pas été interrompu, et les assistants se sont contentés de prendre ostensiblement des notes.

Dans la soirée, vers neuf heures, les socialistes ont, cette fois, tenté d'envahir l'église de Plaisance, aux cris de : « A bas la calotte ! » mais ils ont été refoulés par les forces policières placées à cet endroit.

Les abords de l'église ont été dégagés. Les catholiques, au nombre de 900, étaient venus occuper l'intérieur de l'église à huit heures.

C'est une demi-heure plus tard que sont arrivés les socialistes qui étaient cinquante cents environ. Les portes, qui avaient été fermées, ont été rouvertes par les occupants ayant à leur tête MM. Gaston Merry et Max Régis, et MM.

LES MANIFESTATIONS D'HIER

Les manifestations annoncées par les socialistes et qui avaient pour but d'empêcher de prêcher, dans un certain nombre d'églises de Paris, de la périphérie et de la banlieue, les orateurs religieux appartenant à des congrégations dissoutes, ont donné lieu à quelques bagarres. Cependant, grâce à des mesures prises par la préfecture de police, les troubles ont été beaucoup moins graves qu'on ne l'avait prévu.

Il faut dire que partout, les contre-manifestants étaient en nombre très supérieur et que les socialistes se sont heurtés à des adversaires qui ont eu le dessus.

C'est surtout à l'église Saint-Jean-Baptiste, de Belleville, que la rencontre entre les deux partis en présence a pris un certain caractère de gravité.

Vers deux heures, en prévision de ce qui allait se passer, l'église avait été envahie par quatre cents personnes environ appartenant à la Jeunesse catholique.

Une soixantaine de manifestants étaient entrés par petits groupes et avaient été, sans s'en apercevoir, encadrés par leurs adversaires. Au moment où le prédicateur allait commencer son sermon, un socialiste l'interrompit en lui criant : « Vivez-vous l'autorisation ? » Aussitôt, le suisse, le sacristain suivis de contre-manifestants se précipitèrent vers l'interrompue pour le faire sortir.

Ses amis se levèrent à leur tour pour le défendre, et une bagarre se produisit.

A coups de chaise de canne et de bâton, les belligérants se chargèrent avec fureur.

Les socialistes, inférieurs en nombre, avaient le dessous, lorsque le service d'ordre intervint.

Six personnes appartenant aux deux partis en présence furent arrêtées.

Aucune de ces arrestations n'a été maintenue.

Une dizaine de combattants ont été blessés, deux seulement assez grièvement.

A Charonne, un groupe de socialistes ayant rencontré des membres de la Jeunesse catholique, une collision s'est produite, des coups ont été échangés, mais aucun des combattants n'a été sérieusement blessé.

La police est intervenue, les belligérants dispersés et quelques manifestants ont été arrêtés.

A Aubervilliers, où des agents en grand nombre gardaient les abords de l'église, les offices n'ont été troublés ni dans l'après-midi ni dans la soirée et les fidèles ont pu sortir sans encombre.

C'est à Plaisance que le matin ont commencé les manifestations. Des jeunes gens appartenant au patronage de Notre-Dame de Plaisance, ont été assaillis par des manifestants socialistes, devant le n° 180 de la rue de Vanves, siège de ce patronage.

Un conflit s'est produit, quelques arrestations ont été faites par la police, mais aucune n'a été maintenue.

A Saint-Joseph et dans plusieurs autres églises parisiennes, où les manifestations s'étaient rendus en masse, aucun désordre n'a eu lieu, le sermon n'a pas été interrompu, et les assistants se sont contentés de prendre ostensiblement des notes.

Dans la soirée, vers neuf heures, les socialistes ont, cette fois, tenté d'envahir l'église de Plaisance, aux cris de : « A bas la calotte ! » mais ils ont été refoulés par les forces policières placées à cet endroit.

Les abords de l'église ont été dégagés. Les catholiques, au nombre de 900, étaient venus occuper l'intérieur de l'église à huit heures.

C'est une demi-heure plus tard que sont arrivés les socialistes qui étaient cinquante cents environ. Les portes, qui avaient été fermées, ont été rouvertes par les occupants ayant à leur tête MM. Gaston Merry et Max Régis, et MM.

LES MANIFESTATIONS D'HIER

Les manifestations annoncées par les socialistes et qui avaient pour but d'empêcher de prêcher, dans un certain nombre d'églises de Paris, de la périphérie et de la banlieue, les orateurs religieux appartenant à des congrégations dissoutes, ont donné lieu à quelques bagarres. Cependant, grâce à des mesures prises par la préfecture de police, les troubles ont été beaucoup moins graves qu'on ne l'avait prévu.

Il faut dire que partout, les contre-manifestants étaient en nombre très supérieur et que les socialistes se sont heurtés à des adversaires qui ont eu le dessus.

C'est surtout à l'église Saint-Jean-Baptiste, de Belleville, que la rencontre entre les deux partis en présence a pris un certain caractère de gravité.

Vers deux heures, en prévision de ce qui allait se passer, l'église avait été envahie par quatre cents personnes environ appartenant à la Jeunesse catholique.

Une soixantaine de manifestants étaient entrés par petits groupes et avaient été, sans s'en apercevoir, encadrés par leurs adversaires. Au moment où le prédicateur allait commencer son sermon, un socialiste l'interrompit en lui criant : « Vivez-vous l'autorisation ? » Aussitôt, le suisse, le sacristain suivis de contre-manifestants se précipitèrent vers l'interrompue pour le faire sortir.

Ses amis se levèrent à leur tour pour le défendre, et une bagarre se produisit.

A coups de chaise de canne et de bâton, les belligérants se chargèrent avec fureur.

Les socialistes, inférieurs en nombre, avaient le dessous, lorsque le service d'ordre intervint.

Six personnes appartenant aux deux partis en présence furent arrêtées.

Aucune de ces arrestations n'a été maintenue.

Une dizaine de combattants ont été blessés, deux seulement assez grièvement.

A Charonne, un groupe de socialistes ayant rencontré des membres de la Jeunesse catholique, une collision s'est produite, des coups ont été échangés, mais aucun des combattants n'a été sérieusement blessé.

La police est intervenue, les belligérants dispersés et quelques manifestants ont été arrêtés.

A Aubervilliers, où des agents en grand nombre gardaient les abords de l'église, les offices n'ont été troublés ni dans l'après-midi ni dans la soirée et les fidèles ont pu sortir sans encombre.

C'est à Plaisance que le matin ont commencé les manifestations. Des jeunes gens appartenant au patronage de Notre-Dame de Plaisance, ont été assaillis par des manifestants socialistes, devant le n° 180 de la rue de Vanves, siège de ce patronage.

Un conflit s'est produit, quelques arrestations ont été faites par la police, mais aucune n'a été maintenue.

A Saint-Joseph et dans plusieurs autres églises parisiennes, où les manifestations s'étaient rendus en masse, aucun désordre n'a eu lieu, le sermon n'a pas été interrompu, et les assistants se sont contentés de prendre ostensiblement des notes.

Dans la soirée, vers neuf heures, les socialistes ont, cette fois, tenté d'envahir l'église de Plaisance, aux cris de : « A bas la calotte ! » mais ils ont été refoulés par les forces policières placées à cet endroit.

Les abords de l'église ont été dégagés. Les catholiques, au nombre de 900, étaient venus occuper l'intérieur de l'église à huit heures.

C'est une demi-heure plus tard que sont arrivés les socialistes qui étaient cinquante cents environ. Les portes, qui avaient été fermées, ont été rouvertes par les occupants ayant à leur tête MM. Gaston Merry et Max Régis, et MM.

LES MANIFESTATIONS D'HIER

Les manifestations annoncées par les socialistes et qui avaient pour but d'empêcher de prêcher, dans un certain nombre d'églises de Paris, de la périphérie et de la banlieue, les orateurs religieux appartenant à des congrégations dissoutes, ont donné lieu à quelques bagarres. Cependant, grâce à des mesures prises par la préfecture de police, les troubles ont été beaucoup moins graves qu'on ne l'avait prévu.

Il faut dire que partout, les contre-manifestants étaient en nombre très supérieur et que les socialistes se sont heurtés à des adversaires qui ont eu le dessus.

C'est surtout à l'église Saint-Jean-Baptiste, de Belleville, que la rencontre entre les deux partis en présence a pris un certain caractère de gravité.

Vers deux heures, en prévision de ce qui allait se passer, l'église avait été envahie par quatre cents personnes environ appartenant à la Jeunesse catholique.

Une soixantaine de manifestants étaient entrés par petits groupes et avaient été, sans s'en apercevoir, encadrés par leurs adversaires. Au moment où le prédicateur allait commencer son sermon, un socialiste l'interrompit en lui criant : « Vivez-vous l'autorisation ? » Aussitôt, le suisse, le sacristain suivis de contre-manifestants se précipitèrent vers l'interrompue pour le faire sortir.

Ses amis se levèrent à leur tour pour le défendre, et une bagarre se produisit.

A coups de chaise de canne et de bâton, les belligérants se chargèrent avec fureur.

Les socialistes, inférieurs en nombre, avaient le dessous, lorsque le service d'ordre intervint.

Six personnes appartenant aux deux partis en présence furent arrêtées.

Aucune de ces arrestations n'a été maintenue.

Une dizaine de combattants ont été blessés, deux seulement assez grièvement.

A Charonne, un groupe de socialistes ayant rencontré des membres de la Jeunesse catholique, une collision s'est produite, des coups ont été échangés, mais aucun des combattants n'a été sérieusement blessé.

La police est intervenue, les belligérants dispersés et quelques manifestants ont été arrêtés.

A Aubervilliers, où des agents en grand nombre gardaient les abords de l'église, les offices n'ont été troublés ni dans l'après-midi ni dans la soirée et les fidèles ont pu sortir sans encombre.

C'est à Plaisance que le matin ont commencé les manifestations. Des jeunes gens appartenant au patronage de Notre-Dame de Plaisance, ont été assaillis par des manifestants socialistes, devant le n° 180 de la rue de Vanves, siège de ce patronage.

Un conflit s'est produit, quelques arrestations ont été faites par la police, mais aucune n'a été maintenue.

A Saint-Joseph et dans plusieurs autres églises parisiennes, où les manifestations s'étaient rendus en masse, aucun désordre n'a eu lieu, le sermon n'a pas été interrompu, et les assistants se sont contentés de prendre ostensiblement des notes.

Dans la soirée, vers neuf heures, les socialistes ont, cette fois, tenté d'envahir l'église de Plaisance, aux cris de : « A bas la calotte ! » mais ils ont été refoulés par les forces policières placées à cet endroit.

Les abords de l'église ont été dégagés. Les catholiques, au nombre de 900, étaient venus occuper l'intérieur de l'église à huit heures.

C'est une demi-heure plus tard que sont arrivés les socialistes qui étaient cinquante cents environ. Les portes, qui avaient été fermées, ont été rouvertes par les occupants ayant à leur tête MM. Gaston Merry et Max Régis, et MM.

LES MANIFESTATIONS D'HIER

Les manifestations annoncées par les socialistes et qui avaient pour but d'empêcher de prêcher, dans un certain nombre d'églises de Paris, de la périphérie et de la banlieue, les orateurs religieux appartenant à des congrégations dissoutes, ont donné lieu à quelques bagarres. Cependant, grâce à des mesures prises par la préfecture de police, les troubles ont été beaucoup moins graves qu'on ne l'avait prévu.

Il faut dire que partout, les contre-manifestants étaient en nombre très supérieur et que les socialistes se sont heurtés à des adversaires qui ont eu le dessus.

C'est surtout à l'église Saint-Jean-Baptiste, de Belleville, que la rencontre entre les deux partis en présence a pris un certain caractère de gravité.

Vers deux heures, en prévision de ce qui allait se passer, l'église avait été envahie par quatre cents personnes environ appartenant à la Jeunesse catholique.

Une soixantaine de manifestants étaient entrés par petits groupes et avaient été, sans s'en apercevoir, encadrés par leurs adversaires. Au moment où le prédicateur allait commencer son sermon, un socialiste l'interrompit en lui criant : « Vivez-vous l'autorisation ? » Aussitôt, le suisse, le sacristain suivis de contre-manifestants se précipitèrent vers l'interrompue pour le faire sortir.

Ses amis se levèrent à leur tour pour le défendre, et une bagarre se produisit.

A coups de chaise de canne et de bâton, les belligérants se chargèrent avec fureur.

Les socialistes, inférieurs en nombre, avaient le dessous, lorsque le service d'ordre intervint.

Six personnes appartenant aux deux partis en présence furent arrêtées.

Aucune de ces arrestations n'a été maintenue.

Une dizaine de combattants ont été blessés, deux seulement assez grièvement.

A Charonne, un groupe de socialistes ayant rencontré des membres de la Jeunesse catholique, une collision s'est produite, des coups ont été échangés, mais aucun des combattants n'a été sérieusement blessé.

La police est intervenue, les belligérants dispersés et quelques manifestants ont été arrêtés.

A Aubervilliers, où des agents en grand nombre gardaient les abords de l'église, les offices n'ont été troublés ni dans l'après-midi ni dans la soirée et les fidèles ont pu sortir sans encombre.

C'est à Plaisance que le matin ont commencé les manifestations. Des jeunes gens appartenant au patronage de Notre-Dame de Plaisance, ont été assaillis par des manifestants socialistes, devant le n° 180 de la rue de Vanves, siège de ce patronage.

Un conflit s'est produit, quelques arrestations ont été faites par la police, mais aucune n'a été maintenue.

A Saint-Joseph et dans plusieurs autres églises parisiennes, où les manifestations s'étaient rendus en masse, aucun désordre n'a eu lieu, le sermon n'a pas été interrompu, et les assistants se sont contentés de prendre ostensiblement des notes.

Dans la soirée, vers neuf heures, les socialistes ont, cette fois, tenté d'envahir l'église de Plaisance, aux cris de : « A bas la calotte ! » mais ils ont été refoulés par les forces policières placées à cet endroit.

Les abords de l'église ont été dégagés. Les catholiques, au nombre de 900, étaient venus occuper l'intérieur de l'église à huit heures.

C'est une demi-heure plus tard que sont arrivés les socialistes qui étaient cinquante cents environ. Les portes, qui avaient été fermées, ont été rouvertes par les occupants ayant à leur tête MM. Gaston Merry et Max Régis, et MM.

LES MANIFESTATIONS D'HIER

Les manifestations annoncées par les socialistes et qui avaient pour but d'empêcher de prêcher, dans un certain nombre d'églises de Paris, de la périphérie et de la banlieue, les orateurs religieux appartenant à des congrégations dissoutes, ont donné lieu à quelques bagarres. Cependant, grâce à des mesures prises par la préfecture de police, les troubles ont été beaucoup moins graves qu'on ne l'avait prévu.

Il faut dire que partout, les contre-manifestants étaient en nombre très supérieur et que les socialistes se sont heurtés à des adversaires qui ont eu le dessus.

C'est surtout à l'église Saint-Jean-Baptiste, de Belleville, que la rencontre entre les deux partis en présence a pris un certain caractère de gravité.

Vers deux heures, en prévision de ce qui allait se passer, l'église avait été envahie par quatre cents personnes environ appartenant à la Jeunesse catholique.

Une soixantaine de manifestants étaient entrés par petits groupes et avaient été, sans s'en apercevoir, encadrés par leurs adversaires. Au moment où le prédicateur allait commencer son sermon, un socialiste l'interrompit en lui criant : « Vivez-vous l'autorisation ? » Aussitôt, le suisse, le sacristain suivis de contre-manifestants se précipitèrent vers l'interrompue pour le faire sortir.

Ses amis se levèrent à leur tour pour le défendre, et une bagarre se produisit.

A coups de chaise de canne et de bâton, les belligérants se chargèrent avec fureur.

Les socialistes, inférieurs en nombre, avaient le dessous, lorsque le service d'ordre intervint.

Six personnes appartenant aux deux partis en présence furent arrêtées.

Aucune de ces arrestations n'a été maintenue.

Une dizaine de combattants ont été blessés, deux seulement assez grièvement.

A Charonne, un groupe de socialistes ayant rencontré des membres de la Jeunesse catholique, une collision s'est produite, des coups ont été échangés, mais aucun des combattants n'a été sérieusement blessé.

La police est intervenue, les belligérants dispersés et quelques manifestants ont été arrêtés.

A Aubervilliers, où des agents en grand nombre gardaient les abords de l'église, les offices n'ont été troublés ni dans l'après-midi ni dans la soirée et les fidèles ont pu sortir sans encombre.

C'est à Plaisance que le matin ont commencé les manifestations. Des jeunes gens appartenant au patronage de Notre-Dame de Plaisance, ont été assaillis par des manifestants socialistes, devant le n° 180 de la rue de Vanves, siège de ce patronage.

Un conflit s'est produit, quelques arrestations ont été faites par la police, mais aucune n'a été maintenue.

A Saint-Joseph et dans plusieurs autres églises parisiennes, où les manifestations s'étaient rendus en masse, aucun désordre n'a eu lieu, le sermon n'a pas été interrompu, et les assistants se sont contentés de prendre ostensiblement des notes.

Dans la soirée, vers neuf heures, les socialistes ont, cette fois, tenté d'envahir l'église de Plaisance, aux cris de : « A bas la calotte ! » mais ils ont été refoulés par les forces policières placées à cet endroit.

Les abords de l'église ont été dégagés. Les catholiques, au nombre de 900, étaient venus occuper l'intérieur de l'église à huit heures.

C'est une demi-heure plus tard que sont arrivés les socialistes qui étaient cinquante cents environ. Les portes, qui avaient été fermées, ont été rouvertes par les occupants ayant à leur tête MM. Gaston Merry et Max Régis, et MM.

LES MANIFESTATIONS D'HIER

Les manifestations annoncées par les socialistes et qui avaient pour but d'empêcher de prêcher, dans un certain nombre d'églises de Paris, de la périphérie et de la banlieue, les orateurs religieux appartenant à des congrégations dissoutes, ont donné lieu à quelques bagarres. Cependant, grâce à des mesures prises par la préfecture de police, les troubles ont été beaucoup moins graves qu'on ne l'avait prévu.

Il faut dire que partout, les contre-manifestants étaient en nombre très supérieur et que les socialistes se sont heurtés à des adversaires qui ont eu le dessus.

C'est surtout à l'église Saint-Jean-Baptiste, de Belleville, que la rencontre entre les deux partis en présence a pris un certain caractère de gravité.

Vers deux heures, en prévision de ce qui allait se passer, l'église avait été envahie par quatre cents personnes environ appartenant à la Jeunesse catholique.

Une soixantaine de manifestants étaient entrés par petits groupes et avaient été, sans s'en apercevoir, encadrés par leurs adversaires. Au moment où le prédicateur allait commencer son sermon, un socialiste l'interrompit en lui criant : « Vivez-vous l'autorisation ? » Aussitôt, le suisse, le sacristain suivis de contre-manifestants se précipitèrent vers l'interrompue pour le faire sortir.

Ses amis se levèrent à leur tour pour le défendre, et une bagarre se produisit.

A coups de chaise de canne et de bâton, les belligérants se chargèrent avec fureur.

Les socialistes, inférieurs en nombre, avaient le dessous, lorsque le service d'ordre intervint.

Six personnes appartenant aux deux partis en présence furent arrêtées.

Aucune de ces arrestations n'a été maintenue.

Une dizaine de combattants ont été blessés, deux seulement assez grièvement.

A Charonne, un groupe de socialistes ayant rencontré des membres de la Jeunesse catholique, une collision s'est produite, des coups ont été échangés, mais aucun des combattants n'a été sérieusement bless

même histoire. Il avait aussi besoin d'un habit qui attendait avec impatience pour ses étreintes. Je le renvoyai encore à « son Père l'Etat ».

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

CONSEIL DE GUERRE DU 2^e CORPS. Désertion. — Jules-Joseph Lacot, né le 6 juillet 1881 à Reims, y demeurant, journalier-soldat au 45^e de ligne, à Laon, a quitté furtivement le camp de Sissonne, le 11 juillet 1903.

Il s'est constitué prisonnier le 14 avril dernier. Son délit a été motivé par la misère de ses parents : le père est infirme ; la mère est aveugle.

AVANTAGES DE L'AVOINE

Un cheval nourri avec de l'avoine fera plus de travail que s'il est nourri avec du maïs. Ce dernier aliment est bon pour un cheval de labour, mais le premier est préférable pour le cheval qui fait un travail pénible.

NOS ARCHERS

Hier c'était jour de fête à Babouaf à l'occasion du bouquet provincial, fête magnifique, d'un caractère éblouissant de cordialité et de franche camaraderie.

Le concert donné par l'Harmonie place du Martelloir a eu une affluence considérable d'auditeurs.

Le conseil municipal assistait aussi aux cérémonies ; nous regrettons de ne pouvoir dire : « le conseil municipal en entier », car deux conseillers municipaux s'étaient abstenus : deux blocards, cela va sans dire !

Un très joli concert aussi, a été donné par l'Harmonie municipale dans le parc du château de M. Menget.

Quant au bal qui suivit et se prolongea très tard dans la soirée, il fut animé et brillant.

L'orchestre dirigé par M. Bonnaval a permis aux charmants couples enlacés de s'en donner à cœur joie.

Depuis 6 h. 1/2 du matin, les compagnies et délégations arrivent à Babouaf où elles sont reçues, avec le cérémonial d'usage par la compagnie de Babouaf dont le sympathique capitaine souhaite aux arrivants la bienvenue.

A 9 h. 1/2, l'Harmonie Municipale de Chauny, gravit la côte qui monte au bourg de Babouaf en jouant les plus beaux morceaux de son répertoire. Elle est accompagnée par M. Bianchet, son président, et dirigée par M. L. Lengrand.

Les habitants, du seuil de leurs portes, saluent le passage de l'Harmonie par d'enthousiastes acclamations.

A 10 heures les tambours de toutes les compagnies d'arc battent le rappel dans la commune.

Il est 10 h. 1/4 quand les archers entrent dans l'église merveilleusement décorée pour la circonstance.

L'église ne peut contenir la foule qui se presse pour y entrer ; on se bouscule, on se serre et finalement beaucoup sont obligés de rester à la porte.

La pluie qui commence à tomber à ce moment jette une note de tristesse parmi les assistants.

M. l'abbé Tassus, curé de Babouaf, officie. Pendant la célébration de la messe solennelle, l'Harmonie de Chauny, joue les morceaux suivants : Jeanne d'Arc, Stella, l'Ami de la France, Vers le ciel.

Sur une table, dans le chœur de l'église, les deux bouquets provinciaux de Caillouel à Babouaf et de Babouaf à l'abbé Tassus, sont déposés et provoquent l'admiration de tous.

Le sermon est donné par M. l'abbé Beaudou, professeur de rhétorique au petit séminaire de Noyon.

Le talent oratoire du prédicateur soulève les applaudissements de la part des assistants.

Mlle Hallade, de Mondescourt, touche le grand orgue avec un talent remarquable.

Toutes les cloches de Babouaf, dans une joyeuse envolée annoncent la sortie de l'église. Le carillon est magnifique et harmonieux.

Une éclaircie du temps permet au cortège de se mettre en marche pendant que l'Harmonie joue une brillante « sortie ».

Le cortège se forme dans l'ordre suivant : 1^o La musique, 2^o les jeunes filles, au nombre de 70, vêtues de blanc et portant une écharpe de gaze rose et une couronne de roses artificielles, les bouquets, portés sur des brancards garnis de velours rouge et de cordelières dorées ; le clergé revêtu de ses plus beaux ornements ; 4 les 75 compagnies d'Arc dont plusieurs jeunes gens portent les cartons d'essai fixés à une perche.

La pluie qui recommence à tomber abondamment oblige le cortège à rebrousser chemin et à rentrer à l'église où M. Menget prononce un éloquent discours.

Le vin du jardin tiré dans l'après-midi est gagné par la compagnie d'Arc d'Abbecourt.

Le concert donné par l'Harmonie place du Martelloir a eu une affluence considérable d'auditeurs.

En dépit du mauvais temps, la fête a été très belle, et nos archers en gardent un agréable souvenir.

Nous sommes certains d'interpréter leurs sentiments à tous, en remerciant la Municipalité de Babouaf qui fit si bien les choses, ainsi que la compagnie de Babouaf qui s'est dévouée pour procurer une réception cordiale et vraiment belle à tous ses invités.

M. l'abbé Tassus, a droit aussi aux éloges, il fut à la peine, pendant ces jours de préparatifs, aussi était-il bien juste que la belle journée d'hier fut pour lui, la récompense de son dévouement. Il semble superflu d'ajouter que toute la population de Babouaf et des environs avait pris à cœur d'assister à cette fête.

Le Conseil Municipal assistait aussi aux cérémonies ; nous regrettons de ne pouvoir dire : « le conseil municipal en entier », car deux conseillers municipaux s'étaient abstenus : deux blocards, cela va sans dire !

Un très joli concert aussi, a été donné par l'Harmonie municipale dans le parc du château de M. Menget.

Quant au bal qui suivit et se prolongea très tard dans la soirée, il fut animé et brillant.

L'orchestre dirigé par M. Bonnaval a permis aux charmants couples enlacés de s'en donner à cœur joie.

(A suivre)

CHEMIN DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord, à l'occasion des Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, vient de prendre les dispositions suivantes :

A. — Sous réserve de l'observation ci-après, les Coupons de retour des billets d'aller et retour individuels, dont

les relations sont insérées au Tarif spécial G. V. n° 2 et à ses annexes délin-

1^o. — A partir du mardi 19 mai inclus seront valables jusqu'au mardi 26 mai inclusivement ;

2^o. — A partir du vendredi 29 mai inclus seront valables jusqu'au jeudi 4 juin inclusivement ;

Observation. — Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsque normalement, elle expirera après le 26 mai ou après le 4 juin selon le cas.

B. — Les billets collectifs de famille pour les vacances (Tarif spécial G. V. n° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour 100 et les billets hebdomadaires de bains de mer (Tarif spécial G. V. n° 6, chapitre II) présentant des réductions de 20 à 45 pour 100 seront mis en distribution aux mêmes dates, et auront la même durée de validité que les billets d'aller et retour individuels désignés ci-dessus.

Les demandes de billets collectifs de famille doivent être faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

C. — Des billets spéciaux d'aller et retour individuels et de famille de 2^e et de 3^e classe, présentant des réductions de 20 à 65 pour 100 seront mis en distribution à destination :

1^o Des stations balnéaires ; 2^o Des stations thermales (Enghien, Pierrefonds, St Amand, Serques) ; 3^o De Chantilly, Coucy-le-Château et Villers-Cotterêts.

Ces billets seront valables 2 jours, le dimanche 31 mai et lundi 1^{er} juin, et pourront être utilisés dans les trains de plaisir et dans les trains du service ordinaire (à l'exclusion des express et des rapides).

Service International

D'accord avec les Administrations de Chemins de fer étrangers intéressés, les billets d'aller et retour entre Paris et l'Allemagne délivrés à partir du 15 mai seront valables jusqu'au 8 juin inclusivement.

Toutefois ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs internationaux Franco-Belge-Allemand, lorsque, normalement, elle expirera après le 8 juin.

CHAUNY. — Œuvre de l'adoption. — On nous prie d'insérer la note suivante :

La Messe solennelle en musique pour l'Œuvre de l'Adoption, sera célébrée Dimanche prochain, 24 mai, à 10 heures, en l'église Notre-Dame de Chauny.

Le sermon de charité sera donné par M. l'abbé Aubert, du clergé de Paris.

La quête sera faite par Madame Camus-Joucourt et par Mademoiselle Madeleine Tétart, qui recevront avec reconnaissance les offrandes des personnes qui ne pourraient assister à la messe.

Programme des morceaux qui seront exécutés pendant la messe :

- 1^o La Charité... ROSSINI
2^o Air de l'Ange (extrait de l'opéra d'Elie)... MENDELSSOHN
3^o Romance (violin)... BEETHOVEN
4^o Ave Maria... CARLINI
5^o Aria Concerto (soprano)... BACHMANN
6^o Laudate Dominum... LENEVEU

Les évadés de la prison d'Avesnes. — Le Réveil de l'Aisne a relaté l'évasion, de la prison d'Avesnes de trois détenus, dont l'un, Déclèves fut arrêté le 28 avril dernier, près du canal, à Viry-Neuveuil, par les gendarmes Grodier et Thévenart, de la brigade de Ternier.

Les deux autres purent gagner la Belgique.

L'enquête relative à cette évasion vient d'établir que ceux-ci, Gobbe et Derouck, ont été aidés dans leur fuite par un individu de Roquigny, près de la Capelle.

Publication de mariage. — Entre : Charles-Othon-Noé Barre, maçon, domicilié à Chauny et Gabrielle-Aurore Verrier, repasseuse, domiciliée à Chauny.

Un drôle de loustic. — Quelques bambins qui jouaient sur le pont du canal s'amusaient, paraît-il, à jeter des graviers sur les bateaux qui passaient.

Aucun marinier n'es en état inquiété, se contentant de conseiller aux enfants de cesser leurs jeux, lorsque le sieur Rouyer Cyrille, à bord du bateau « Odet-

te » s'érigeait en redresseur de torts, poursuivant les bambins et s'empara de la coiffure de l'un d'eux.

L'enfant alla conter sa mésaventure à sa mère qui vint prier Rouyer de lui restituer ladite coiffure. Le marinier qui se trouvait en ce moment dans un estaminet du port et avait passablement bu, prétendit remplir le rôle de la police qui selon lui « protégeait les malfaiteurs, et s'en prenait aux braves gens comme lui. » La mère de l'enfant informa un agent de police du refus du marinier et le pria de l'accompagner près de celui-ci.

L'agent fut reçu par Rouyer d'une façon très inconvenante et son état d'ivresse était suffisamment manifeste pour l'entierment au violon et le gratifier d'une contravention pour le rappeler à meilleurs sentiments envers la police et surtout pour lui conseiller la tempérance.

FRÈRES FAILLOUET. — Postes et télégraphes.

Mme Viot, dame employée à Charleville, est nommée receveuse au bureau de Frères-Failloel (Aisne), deuxième tour.

LA FÈRE. — Vagabondage. La gendarmerie de La Fère a procédé, avant-hier, à l'arrestation de Nombredin, manouvrier, sans domicile, né à Fresnoy-le-Grand, qui errait dans les rues de la ville.

Les sports. — Madame la colonelle Bouzquet est partie mercredi dernier pour Paris-Madrid (Course automobile des Touristes), dans une voiture, pilotée par un de ses parents, M. Albert Arvengas.

Souhaitons beau temps et bonne chance aux voyageurs.

TERGNIER. — Concert. On nous écrit :

Le concert offert par la société de Gymnastique « La Patriotique » avec le concours de l'« Union musicale » et de la « Lyre Ternoise » a réussi complètement.

C'est devant une salle comble que les artistes inscrits au programme ont exécuté avec le plus grand talent tous les morceaux, romances, chansonnettes, monologues, etc.

Nous devons toutefois souligner d'une façon toute particulière les acteurs amateurs qui ont enlevé brillamment l'Absente et Petin, Mouillabourg et Consorts.

Au premier rang nous citerons M. Rossier, artiste à la diction impeccable et qui a fait les délices des habitués de la société lyrique, nous n'oublions pas nos partenaires habituels MM. Pillon, Pluvillage, Collé, etc... dont l'éloge n'est plus à faire.

Félicitations très vives à la société « La Patriotique », félicitations aux sociétés chorales et musicales qui dans des exécutions pleines de brio ont montré de très réels progrès.

N'oublions pas M. Deprise, le distingué accompagnateur qui a rempli sa tâche avec la satisfaction du public qui s'est retiré ravi d'avoir passé une matinée si agréable.

P. S. Nous avons malheureusement au cours de la fête un accident regrettable à signaler :

Un membre de la société de Gymnastique en exécutant un exercice d'ensemble de lutte a, par suite d'un faux mouvement eu l'épaule luxée.

POLEMBRAY. — L'inquisition. Suivant l'exemple du citoyen Bobin, de rubiconde notoriété, le Réveil Soissonnais donne la main à La Raison et se félicite d'avoir inséré les lignes qu'on va lire :

« Une curieuse enquête vient d'être faite par un de nos confrères parisiens, M. Gaston Cagniard, à la verrerie très importante qui occupe, comme on sait, 500 ouvriers.

« Ces ouvriers et leurs familles forment la majeure partie de la population de Polembray qui compte 1,800 habitants.

« La verrerie appartient à M. le comte de Brigode.

« A l'établissement est annexé une sorte d'orphelinat industriel où l'Administration de l'Assistance publique entretient encore quelques pupilles.

« Il y a deux ans, l'Administration préfectorale de l'Aisne décida de ne plus placer d'enfants assistés à Polembray.

Mais alors M. le comte de Brigode voulant, dit notre confrère, s'assurer le bénéfice de la main d'œuvre infantile, recruta de nouveaux pupilles en s'adres-

sant au trop fameux abbé Santol.

« M. Gaston Cagniard a fait porter son enquête sur la situation de ces pupilles placés sous la surveillance de trois frères appartenant à une congrégation non autorisée. Il a relevé des faits « d'oppression intellectuelle » et cléricals, d'autant plus graves que plusieurs de ces pupilles relèvent de l'Assistance publique.

« Nous nous proposons de donner plus de détails sur cette enquête dans notre prochain numéro. »

Attendons ce prochain numéro qui paraîtra demain, il nous réserve sans doute un chef-d'œuvre de mouchardise... ou tout simplement l'un de ces articles où le grotesque le dispute au ridicule et qui ne sont destinés qu'à alimenter d'abominable façon la rubrique spéciale des prétendus scandales cléricaux.

Attendez ce prochain numéro qui paraîtra demain, il nous réserve sans doute un chef-d'œuvre de mouchardise... ou tout simplement l'un de ces articles où le grotesque le dispute au ridicule et qui ne sont destinés qu'à alimenter d'abominable façon la rubrique spéciale des prétendus scandales cléricaux.

ANIZY-LE-CHATEAU. — Vagabondage. On a arrêté avant-hier, à Anizy, le nommé Hardy, originaire de Puisieux, (Aisne) reconnu en état de vagabondage par la gendarmerie.

VENDEUIL. — Braconniers de pêche. Jendi dernier, vers 10 h. 1/2 du soir, deux gendarmes de Moy étaient en embuscade, sur la rive droite du canal de la Sambre à l'Oise, au lieu dit le port de Vendeuil, quand ils virent un individu porter d'un paquet. Supposant que c'était un braconnier, ils le sommèrent de s'arrêter. N'ayant interrogé, il déclara qu'il venait de Moy et se rendait à Mayot, où il demeurait.

Avant qu'ils fussent allés dans son paquet, ils trouvèrent quelques paquets de tabac de fraude, le tout pesant 5 kilos. L'individu avoua qu'il se livrait à la fraude depuis deux mois, parce qu'il était sans travail, et déclara se nommer Leclerc, 20 ans, né à Mayot.

Le trouvant en flagrant délit, les gendarmes procédèrent à son arrestation.

ÈRE-EN-TARDENOIS. — Attentat contre un train. — Hier, dimanche, au moment où le train rapide n° (2) 30, de Charleville à Paris, franchissait la distance qui sépare les gares de Fismes et de Bazoches et n'était plus qu'à un kilomètre environ de cette dernière gare, une pierre, lancée avec force, après avoir brisé la glace d'un compartiment de 2^e classe, est venue frapper à la tête un sergent réserviste de l'hôpital militaire du camp de Châlons, nommé Emy, qui se rendait en gémissement dans sa famille, à Virolloy.

Attenté également par les éclats de verre, ce malheureux paraissait assez grièvement blessé et les voyageurs, témoins de l'accident, s'empressèrent de tirer le signal d'alarme.

Le train stoppa presque aussitôt et, avec la boîte de secours du train, un médecin de Reims qui se trouvait dans le train, prodigua les premiers soins au blessé qui, sur sa demande, a continué sa route pour être transporté dans sa famille.

L'auteur de cet acte criminel est inconnu ; la gendarmerie procède à une enquête.

HAM (Somme). — Accident d'automobile. Un accident grave est arrivé hier, à trois kilomètres environ de Ham.

Une automobile dans laquelle se trouvaient MM. Thomas, directeur d'une société de construction mécanique, Félix Quartier, ingénieur, et le chauffeur Eudino, qui se dirigeait vers Château-Thierry, a écrasé un enfant, Henriette Montourny, âgée de dix ans, qui jouait à la balle en sortant de classe.

En voulant éviter l'enfant, l'automobile, qui, d'après certains témoins, marchait à une très grande vitesse, est venue se jeter sur un poteau télégraphique placé sur un talus. La violence du choc a été telle que le poteau a été brisé environ à un mètre du sol et que la voiture a fait un demi-tour complet.

Par un hasard providentiel, aucune des personnes qui se trouvaient dans l'automobile n'a été blessée.

La gendarmerie procède à une enquête.

Landricourt. — Le 24 Avril dernier, les nommés Déprez Léon, convreur à Landricourt, et Legrand Jean-François, convreur, sans domicile, se trouvaient au débit tenu par le sieur Piquet. Nos deux hommes s'en virent de plus en plus mécontents. Déprez commença par insulter Legrand et celui-ci déclara même que s'il ne rencontrait Legrand sur un chemin il le tuerait. Le débitant, M. Déprez, se leva, mais ce dernier porta à Legrand, un violent coup de poing. Les deux hommes alors s'empoignèrent et se cabriolèrent. Quand Déprez se releva, il avait la figure en sang. Il est vrai que Legrand eût pu se trouver en état de légitime défense, mais il avait dépassé les limites de celle-ci. En effet, un certificat médical prescrivait à Déprez un repos de 15 jours pour se rétablir.

Déprez et Legrand qui sont des individus redoutables, feront tous deux un mois de prison.

Vernueil-sous-Coucy. — Le 16 Avril dernier, le garde-champêtre Mathias de Vernueil-sous-Coucy, vit passer dans un bois, du terroir de Vernueil, 2 individus, supposant qu'il avait affaire à deux braconniers, il partit de leur côté et trouva des collets

POLICE CORRECTIONNELLE DE LAON

Audience du 16 mai 1903

Montcau-les-Leups. — Adam Gaston, manouvrier à Montcau-les-Leups, fait opposition à un jugement qui l'a condamné par défaut, le 28 mars 1903, en 8 jours de prison et 20 francs d'amende pour avoir chassé sans permis, sur le terroir de Govroun. Le tribunal déboute Adam de son opposition et maintient les peines primitivement prononcées, il ordonne, par contre, la confusion de ces peines, avec celles que Adam subit actuellement.

Montcau-les-Leups. — Le 13 avril 1903, le même Adam fut surpris accompagné de son camarade Sénéchal Louis-Hubert, mineur à Denain (Nord), visitant des collets, tendus par eux, au lieu dit le clos Cordier, terroir de Govroun. Le garde particulier Grignon s'étant montré, les deux braconniers prirent la fuite, mais le garde leur ayant crié qu'il les connaissait, Adam et Sénéchal revinrent près du garde, mais ne voulurent pas reconnaître avoir posé des engins. Le 9 avril précédent, Adam et Sénéchal avaient encore été surpris par le garde particulier Schwartz, au lieu dit le bois d'Aumencourt et au moment où ils se livraient encore à leur genre de chasse favorite, Adam avait encore voulu se sauver : quant à Sénéchal, il prétendit chercher des escargots.

Pour ces deux délits : Adam, fera 2 mois de prison et 50 francs d'amende ; Sénéchal est condamné en 15 jours de prison et 50 francs d'amende.

Chauny. — Butin Paul, couvreur-zingueur à Ly-Fontaine, fait opposition à un jugement par défaut qui l'a condamné par défaut en 6 mois de prison. Butin se présente à l'audience et reconnaît que le tuyau de plomb vendu par lui à la dame Nobécourt, marchand de métaux à Chauny, a certainement été volé à la soudrière. Butin prétend qu'il n'est pas l'auteur du vol, qu'il a retiré simplement le tuyau de plomb de la rivière et qu'il l'a vendu, mais alors, pourquoi avoir déclaré à la dame Nobécourt que le tuyau provenait d'une pompe qu'il réparait à Chauny ? Butin, est ancien ouvrier de la soudrière, et aurait dû au lieu de le vendre, restituer l'objet à l'Administration.

Sa peine est réduite à 3 mois et 1 jour.

Chauny. — Le 7 Avril, la gendarmerie de Chauny, constata un vol d'une somme d'environ 2.000 fr. commis au préjudice de la dame veuve Pollet-Dénaert, de Query ; l'enquête qui fut faite établit que l'auteur domestique de culture, qui va répondre de ce vol, devant la Cour d'Assises de l'Aisne, son vol commis, Martin, n'est rien de plus pressé que de dépenser son argent, le plus facilement possible, il partit pour Compiègne, il s'offrit, vêtements, montre, bicyclette, porte-monnaie, puis, se rendit à la maison de tolérance pour y passer la nuit. Il choisit alors pour sa compagnie, la nommée Marie Trévis dite Odette ; il offrit à souper, on consommait 21 bouteilles de champagne qui furent généralement payées ; il offrit à Odette 500 fr. de pourboire, celle-ci n'accepta pas cette somme, mais accepta néanmoins 125 francs. A ce moment, on prévint la patronne de l'établissement, qui interpella Martin sur la provenance des billets de banque, celui-ci répondit : Je viens de faire un héritage et je dépense mon argent comme je veux. A ce moment, Martin changea de femme et choisit alors une autre pensionnaire, la fille Décourelle Adeline-Berthe dite Andréa, ancienne fille soumise à Chauny.

Il passa la nuit avec celle-ci. Le lendemain, à son réveil, Martin constata que son porte-monnaie ne contenait plus que 32 francs. Les soupçons se portèrent sur la fille Décourelle, qui partit ce jour là de l'établissement pour revenir à Chauny. Celle-ci fut interrogée et aia le vol. Aujourd'hui Martin, à l'audience, déclare qu'il ne peut dire qu'elle est la femme qui l'a volé. Dans ces conditions, la preuve du délit n'étant pas faite à l'égard de la fille Décourelle, celle-ci est acquittée.

Landricourt. — Le 24 Avril dernier, les nommés Déprez Léon, convreur à Landricourt, et Legrand Jean-François, convreur, sans domicile, se trouvaient au débit tenu par le sieur Piquet. Nos deux hommes s'en virent de plus en plus mécontents. Déprez commença par insulter Legrand et celui-ci déclara même que s'il ne rencontrait Legrand sur un chemin il le tuerait. Le débitant, M. Déprez, se leva, mais ce dernier porta à Legrand, un violent coup de poing. Les deux hommes alors s'empoignèrent et se cabriolèrent. Quand Déprez se releva, il avait la figure en sang. Il est vrai que Legrand eût pu se trouver en état de légitime défense, mais il avait dépassé les limites de celle-ci. En effet, un certificat médical prescrivait à Déprez un repos de 15 jours pour se rétablir.

Déprez et Legrand qui sont des individus redoutables, feront tous deux un mois de prison.

Vernueil-sous-Coucy. — Le 16 Avril dernier, le garde-champêtre Mathias de Vernueil-sous-Coucy, vit passer dans un bois, du terroir de Vernueil, 2 individus, supposant qu'il avait affaire à deux braconniers, il partit de leur côté et trouva des collets

Feuilleton du REVEIL DE L'AISNE N° 146

COUR DE FRANCE Grand Roman Patriotique Par RENÉ DANJOU

ÉPILOQUE

— Ma chérie, couche-toi donc. Pour quoi veiller si tard ? Ne veux-tu pas, à présent que nous sommes seules, épancher les confidences dans le sein de ta meilleure amie ?

— J'ai dit ce que je pensais, affirmait-elle, tout haut ; je ne varierai pas tout bas. Vous avez été, Fritz et toi, durs pour moi. Comment voulez-vous que je tiens à rester ici ?

— Personne n'a été dur pour toi, Frida. Fritz a dit ce qu'il croyait juste.

— Et tu approuvais, toi ; comme si tes actes personnels n'avaient pas démenti tes paroles !

— Tu es injuste parce que tu souffres. Je te dirai si tu veux tout ce que tu ignores de ma vie, et alors tu me comprendras mieux.

— A quoi bon, puisque nous ne devons pas vivre ensemble ? J'ajouterai même qu'il est inutile, en te disculpant, de m'attendrir, pour que, forcée de te quitter, j'aie plus de peine.

— Tu es logique ! — Je veux ôter les soucis de ma route. J'ai eu une enfance triste. Les garçons, eux, prennent partout des distractions ; ils ont des amis, ils voyagent ; moi, j'é-

tais ici avec une institutrice puritaine qui lisait la Bible pendant mes récréations. Ma tante, vieille et souffrante, me disait des paroles affectueuses, et s'est éteinte, tant qu'elle a pu, de sortir avec moi dans le voisinage. Puis elle est restée clouée des hivers entiers sur sa chaise longue, et j'ai dû demeurer au coin du feu, pendant les soirées dansantes de la cour, ainsi qu'une orpheline.

— Pourquoi ne m'écrivais-tu pas ? Je t'aurais demandé de venir à Paris.

— T'écris, reprit Frida, s'amoissant un peu à parler d'elle-même ; oui, j'y ai pensé ; je l'ai fait même, et tante a dit alors que tu ne devais pas élever une jeune fille.

— On t'as tu pensé, mon enfant ?

— J'ai pensé que père était mort et que tu avais oublié trop vite ton deuil.

— Non, dis tout, il faut que je voie le fond de ton âme.

— Eh bien ! j'ai cru que ce mariage dont tu parlais tout à l'heure était chose faite.

— Michèle encha sa visage dans ses mains... Était-ce bien la peine, en vérité, de s'être ainsi sacrifiée !

— Michèle reprit :

— Sans doute, ici on était contre moi. On m'accablait, tandis que je vivais seule avec Louis, usant mes yeux à travailler pour vivre. Plus tard, quand l'aisance est venue, je me suis murée dans l'amour maternel. Si tu avais vu Frida, près de moi tu aurais eu la place naturelle.

— Je ne pouvais pas devenir Française. On ne prend pas volontiers l'affection des vaincus.

— Ma fille, tu parles comme si déjà la vie t'avait coûté une triste expérience ; tu es acrobate et rancunière ; c'est l'effet

du malheur sur certaines âmes. Ton père et moi, cependant, n'avons pas en cette nature ; il faut que celles qui l'ont élevée aient un cœur bien sûr, bien égoïste et privé de toute tendresse générale et enthousiaste, pour avoir jeté sur la jeune âme un tel ferment.

— Si l'État n'était pas trop tard, je te dirais : Viens passer avec moi l'hiver qui commence ; je serai à la frontière française pendant le service de Louis. Tu oublieras le projet qui divise en ce moment la famille, tu connaîtras un peu l'affection maternelle et tu abandonneras vite un jugement si préconçu.

— Tante ne consentira pas.

— Essaie de le demander. Dis à ta tante ce que tu viens de me dire, l'enfant de tes soirées solitaires. Elle soulera ton bonheur. Moi, peut-être, pourrai-je par la nouveauté du milieu t'apporter un peu de plaisir ; et puis, c'est mon suprême argument : nous nous connaissons enfin, ma fille.

— Nous tâcherons, en nos deux cœurs, de retrouver le lien naturel, distendu, non brisé. Quand tu étais bébé et que je t'endormais le soir en